

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 septembre 2015

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Danielle DUBERT, Marilyne HELIARD, Patricia LEROUX, Evelyne OZOUF, Claude MARTIN, Benoit MAUGER, Stéphane PETRI.

Absent : Serge COTTAN

Pouvoir : Céline CASTEL à Véronique MASSON

Monsieur Marc FONTAINE a été nommé secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 18 juin 2015 a été adopté à l'unanimité.

2/ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Suite aux différentes observations émises par les personnes publiques (PPA) associées (DDTM, chambre d'agriculture, SCOT) et vu l'arrêté de la DREAL mentionnant l'obligation de faire pratiquer une étude environnementale, le conseil municipal a dû revoir le projet d'aménagement et de développement durables ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur FOUDEZ du Cabinet SCURE nous présente ces 2 documents modifiés.

Les modifications portent essentiellement sur les surfaces à urbaniser à moyen terme. Afin de respecter les directives du SCOT de Caen Métropole le potentiel urbanisable est de 4.3 hectares.

Les surfaces à urbaniser à long terme redeviennent des zones agricoles ou naturelles ; le projet de leur future urbanisation est inscrit dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Ces documents modifiés seront représentés lors d'une nouvelle réunion avec les PPA et un dossier sera envoyé à la DREAL.

Le nouveau projet est accepté par le Conseil Municipal et une réunion publique est prévue le Lundi 28 septembre 2015 pour le présenter aux habitants.

3/ PROJET DE RAPPROCHEMENT DES EPCI + COMMUNE NOUVELLE

La Loi NOTRe demande à redéfinir le territoire pour que chaque communauté de communes atteigne au moins 15.000 habitants. La Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » compte 12.770 habitants (2014) : elle doit donc se rapprocher d'une autre ou de plusieurs autres communautés de communes.

Deux scénarios sont étudiés. Le 1er serait un rapprochement avec les Communautés de Communes d'Orival et Val de Seullès et le 2ème serait un rapprochement avec Caen la Mer.

Dans les 2 cas, il y aura d'importants enjeux en terme de compétences, ces trois communautés n'exerçant pas les mêmes compétences que la CDC « Entre Thue et Mue ». Des ajustements seront à faire, et se posera la question de l'organisation pour les compétences non exercées (compétence Education) si le choix se fait pour Caen la Mer.

Concernant la fiscalité, le financement des différentes Communautés de communes est différent. La CC « Entre Thue et Mue » et la CA Caen-la-Mer sont en TPU, et les CC d'Orival et de Val de Seullès en fiscalité additionnelle avec des taux de fiscalité ménage plus élevés que ceux de Thue et Mue.

Concernant la gouvernance, plusieurs critères permettent de définir le nombre de sièges à répartir. S'il y a fusion avec Orival et Val de Seullès, Thue et Mue disposera de 25 sièges, et 13 avec Caen la Mer.

Si ROSEL décide d'intégrer une Commune Nouvelle comprenant les 13 communes de la CDC « Entre Thue et Mue », nous n'aurions pas à « détricoter » tout ce qui a été fait durant ces 15 dernières années et il n'y aurait que peu de rétrocessions aux communes. Dans cette hypothèse, la commune nouvelle récupérerait la voirie, l'éclairage public, le scolaire, le périscolaire et l'enfance-jeunesse, et conserverait le bénéfice de la DGF intercommunale.

4/ AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Pour des raisons de temps et vu toutes les mesures en cours (rapprochement des EPCI, commune nouvelle, élections), nous n'avons pas pu fournir notre Agenda d'Accessibilité Programmée dans les temps. Nous demandons un délai d'envoi de dossier de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de demander une prorogation quant au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- a) François CHESNEL nous informe que le souffleur thermique est en panne. Après plusieurs devis, il s'avère que la réparation est pratiquement équivalente à l'achat d'un neuf.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'investir dans un nouveau souffleur thermique auprès de l'entreprise LEPARQUIER pour un montant de 405,83 € HT.
- b) Bernard LEMANISSIER nous informe que concernant l'élagage des haies des Chemins du Ricaras, de l'Eglantine et de la Messe, ERDF est prêt à intervenir gratuitement, mais que FRANCE TELECOM refuse d'intervenir gracieusement.
- c) Claude MARTIN nous informe que le nettoyage des rues se fait le Mercredi et qu'il serait peut-être judicieux d'éviter ce jour, qui est celui du ramassage des poubelles. Une mesure sera prise en ce sens.
- d) Jean-Paul DELALANDE nous informe que le fil téléphone de la venelle Saint Martin est au sol. Le nécessaire sera fait.
- e) Béatrice TURBATTE nous fait part de son inquiétude quant à la sécurité routière Chemin du Ferrage. En effet, depuis sa réfection, les véhicules l'empruntent à vive allure.
Un courrier sera déposé aux « Ecuries de ROSEL » et à l'Aéromodélisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 5 novembre 2015 à 20h30.